

SC SPORT
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 7 Rue du Plan d'Acier,
39200 ST CLAUDE
980 746 507 RCS LONS LE SAUNIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le premier juillet,
A neuf heures,

La société M.E.L.L., Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros, ayant son siège social 52 Rue Castellion, 01100 OYONNAX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 915 203 145 RCS BOURG EN BRESSE, Représentée par son Président, Monsieur Evan MEUNIER,

Associée unique et Présidente de la société SC SPORT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société M.E.L.L., associée unique, décide de transférer le siège social du 7 Rue du Plan d'Acier, 39200 ST CLAUDE au 45 Chemin du Journans 01170 CESSY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 45 Chemin du Journans 01170 CESSY.

Il pourra être transféré en tout lieu par décision de l'associée unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société M.E.L.L.
Evan MEUNIER

DocuSigned by:

40BB4E579C9843B...